

La mise au travail des enfants : une problématique à investir

Alain Morice¹ et Bernard Schlemmer²

Un colloque international³ s'est tenu récemment à Paris, du 24 au 26 novembre 1994, sur le thème : «**l'enfant exploité – mise au travail et prolétarianisation**». Trente huit communications ont été présentées, en provenance du monde entier (y compris en provenance de chercheurs «du Nord», à propos de situations de leur propre pays : ce serait une erreur de croire que seuls les pays du Sud sont concernés par le problème). Il a connu un certain succès médiatique : des périodiques grand public ont estimé utile de l'annoncer, et il a donné déjà lieu à plusieurs interviews radio-ou télé-diffusées des organisateurs et des participants. Un tel intérêt n'est pas pour surprendre, et la qualité des débats n'en est pas la vraie cause : le sort de nombre de ces gosses contraints de gagner leur vie en perdant leur enfance, dans des conditions parfois épouvantables, suscite ces sentiments de révolte et de compassion qui mobilisent l'opinion.

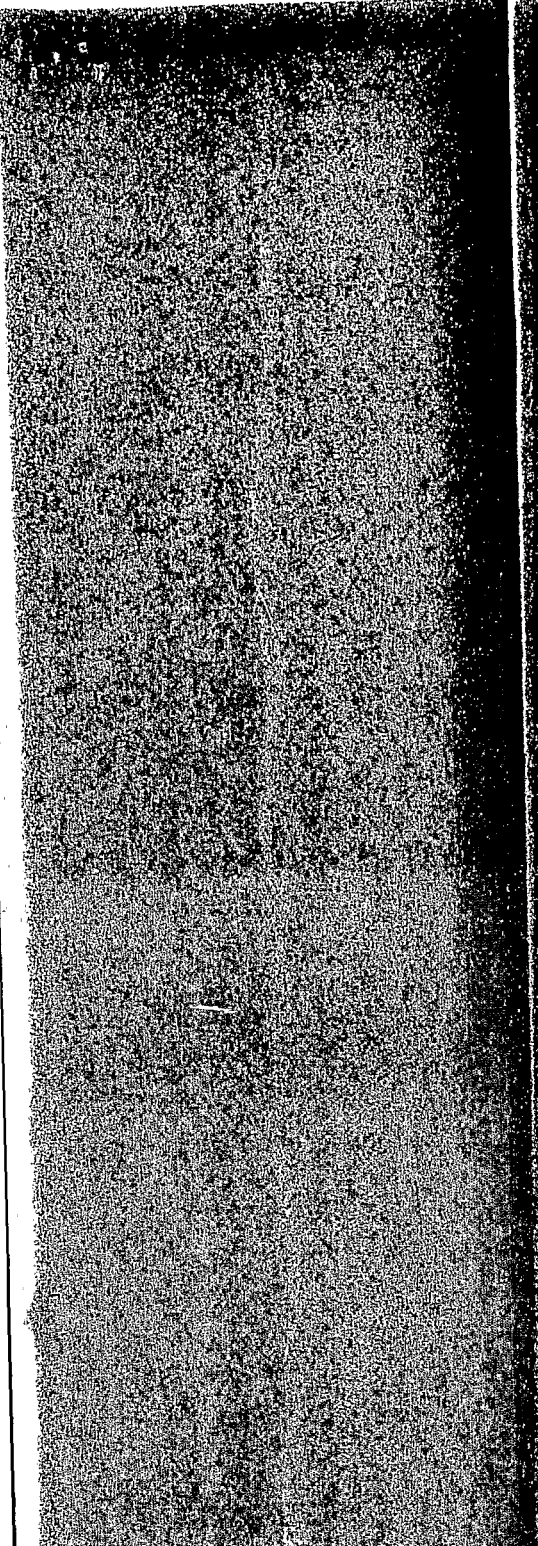
Mais le mérite du colloque est tout à la fois d'avoir révélé l'insuffisante prise en compte de ce thème par la communauté scientifique, et d'avoir souligné à quel point il représentait

1. Anthropologue au CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique.

2. Sociologue à l'ORSTOM, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération.

3. Co-organisé par l'ORSTOM, le CEPED, Centre Français d'Études sur la Population Et le Développement, et le CEA, Centre d'Études Africaines (CNRS-École des Hautes Études en Sciences Sociales), avec le soutien financier du Bureau International du Travail et du Ministère français de la coopération, son comité d'organisation était composé de R.Cabanes, F.Gendreau, A.Morice, D.-Poitou, B.-Schlemmer et M.Verlet – le secrétariat scientifique étant assuré par B.Schlemmer.





pourtant un mode d'entrée extrêmement révélateur pour l'étude des transformations sociales. Il renouvelle de nombreuses approches — en sociologie du travail, en anthropologie sociale, en économie des relations internationales, etc. Il nous force en effet à réfléchir à la définition des concepts que nous utilisons.

La dénonciation du travail des enfants a depuis longtemps fait l'objet de réunions, d'ouvrages et de résolutions, notamment dans la mouvance du BIT et de plusieurs Organisation Non Gouvernementales qui se consacrent au monde de l'enfance (Bureau International Catholique de l'Enfance, Defense des Enfants International, Save the Children, Anti-Slavery International, pour ne citer que les plus importantes). Mais quelles que soient l'importance et la qualité du travail déjà accompli, il nous est apparu que celui-ci souffrait d'une insuffisance théorique qui engage tout particulièrement notre responsabilité, en tant que chercheurs scientifiques.

Tout d'abord, le rappel des principes moraux, si justes et partagés par nous-mêmes soient-ils, nous paraît souvent remplacer l'analyse scientifique, sinon parfois lui faire écran ; cette relative vacuité est à nos yeux corroborée par la quantité dérisoire de recherches portant spécifiquement sur cette question, si on les compare en poids avec les études sur le monde du travail en général, ou encore sur l'éducation. Ensuite, et cela est lié, il nous semble qu'il y a une grande confusion dans la perception la plus habituelle de cette question, où se mêlent des notions mal maîtrisées dans des champs très variés : quoi de commun par exemple entre la délinquance des enfants de la rue et les contrats d'apprentissage léonins, ou encore entre le travail forcé dans les mines ou les plantations et les servitudes ménagères de la petite fille ? Il fallait clarifier les situations empiriques et les outils conceptuels, pour éviter, sous le motif d'une indignation par ailleurs bien légitime, de tout mettre dans le même sac.

Ce serait présomptueux de dire que le colloque a complètement répondu à un tel défi, mais il a avancé dans les moyens d'y répondre. Ainsi, lorsque l'on pense au travail des enfants, on a par exemple tendance à ne penser *travail* que pour autant qu'il s'agit d'un travail *rémunéré*, et effectué *hors de la cellule familiale*. La littérature scientifique consacrée à la division sexuelle des tâches nous a pourtant appris toute l'importance — et toute la charge — du travail domestique. Or, plusieurs commu-

nications l'ont rappelé avec force, au cours du colloque, le travail domestique effectué par les enfants est aussi conséquent, voire plus lourd, que celui accompli par les femmes. Il revêt parfois des formes pires encore que celles qui sont — à juste titre — dénoncées comme inhumaines, dans les industries exploitant ce type de main-d'œuvre.⁴

Pour autant, peut-on dire que toute tâche effectuée au sein de l'unité domestique relève de l'exploitation? Certes non : de tous temps, la socialisation de l'enfant passe par sa mise à l'ouvrage progressive, par sa participation croissante, proportionnelle à son âge, aux travaux collectifs de la communauté familiale. Mais où finit cette forme de socialisation nécessaire et où commence le *travail* domestique, temps volé sur celui qui devrait être consacré à l'éducation, à la formation, à l'épanouissement personnel? Où commence *l'exploitation* du travail des enfants?

Dans le cas des situations de mise au travail dans l'univers domestique, nous sommes au mieux dans une logique d'apprentissage et de socialisation, où la participation des enfants aux activités productives et reproductives garantit la pérennité des groupes auxquels ils sont rattachés; et au pire — c'est-à-dire presque toujours dans les classes et les pays les plus démunis — dans une logique d'oppression : autrement dit, sans jeu de mots, de domestication par le travail. Dans le cas de mise au travail dans la sphère marchande, les impératifs du marché, dont le colloque a montré combien ils rencontraient si souvent et si opportunément (pour les employeurs) les nécessités de la survie familiale, font basculer l'activité juvénile dans la pure et simple exploitation économique, avec extraction d'un surtravail et formation d'un profit.

Il convient donc ici de distinguer le terme d'*exploitation* de celui d'*oppression*. L'oppression renvoie au *statut de mineur* de l'enfant, à qui — comme c'est souvent le cas pour la femme, mais plus rigoureusement encore — est niée la responsabilité de ses actes; l'exploitation renvoie à la confiscation d'un *surtravail*, partie non rémunérée du temps de travail, condition nécessaire pour que l'employeur réalise une plus-value. On l'aura remarqué, les deux situations ne sont pas exclusives l'une de l'autre, mais bien au contraire se renforcent lorsqu'elles se combinent.

4. Deux communications (M. Anderfuhren, O. Nieuwenhuys) ont insisté sur ce point, et les débats ont largement conforté cette analyse.

De fait, de nombreuses interventions l'ont bien montré, cette distinction entre oppression et exploitation, nécessaire au départ pour éviter les confusions, trouve sa limite dans l'unité des situations socio-politiques qui président à la mise au travail des enfants, et qu'on pourrait résumer grossièrement par le double parcours suivant : d'une part, quand un enfant effectue un travail pour le marché, c'est bien souvent sur le modèle de relations sociales oppressives empruntées à l'univers familial (relations que certains d'entre nous qualifient de « paternalistes »); et d'autre part, en situation de pénurie et de prolétarisation, les travaux juvéniles au départ strictement domestiques débouchent presque automatiquement, à terme, sur la mercantilisation de leur puissance productive et sur la formation d'un profit réalisé à leur détriment. Dans un cas comme dans l'autre, l'enfant, mineur, n'a pas droit à la parole, et on attend de lui qu'il se soumette sans mot dire. Il n'a pas tant une tâche précise et définie à accomplir qu'il n'est là pour répondre, à la demande, aux mille-et-un besoins de qui l'emploie : service ménager, service de gardiennage durant la nuit, service de portage, service sexuel... il est « serviable à merci ». ⁵ Bref, à la stricte exploitation économique s'ajoute l'oppression liée à son statut de mineur.

La rémunération du travail des enfants — rarement comparable à celle de l'adulte — n'est donc, à proprement parler, pas du même ordre : ceci ne veut pas dire qu'elle soit pour autant source de surprofit pour l'employeur. Dans un monde où la libre circulation des capitaux et des marchandises est désormais globalement assurée (sans que le soit la libre circulation des travailleurs), les industries des pays du Sud ne peuvent maintenir leur place sur le marché qu'en jouant au maximum du seul domaine dans lequel elles restent largement compétitives : le faible coût de leur force de travail. Le poids de la dette et le mode de règlement qu'imposent les pays créanciers contraignent les pays débiteurs à tout faire pour accroître coûte que coûte leurs exportations. Sans travail des enfants — et sans rémunération inférieure à celle des adultes — des pays comme l'Inde ou le Pakistan verraient leurs rentrées de devises chuter de façon dramatique. ⁶

5. Cf. la communication de Martin Verlet.

6. Cf. la communication de Mohini Gulrajani.

En simplifiant, on peut considérer que les enfants sont les derniers maillons d'une « chaîne d'exploitation » : dans un premier temps, en prenant en charge une partie du travail ménager, ils auront soulagé leurs mères de la nécessité d'assurer les conditions domestiques de la reproduction du ménage ; celles-ci ont été disponibles pour un travail rémunéré qui leur a permis de compléter le revenu familial⁷, que le salaire de l'homme ne parvenait plus à assurer. Le salaire de la femme — salaire d'appoint, donc — a pu se situer en dessous du salaire masculin, et l'employeur est ainsi parvenu à faire face à un marché concurrentiel dominé, en bout de chaîne, par des acheteurs des pays industrialisés. Ceux-ci, en retour, ont durci leurs conditions de rémunération, contraignant, à tous les échelons de cette chaîne, à diminuer encore le prix de la main-d'œuvre ; en bout de course, les enfants eux-mêmes ont à leur tour été contraints de travailler pour le marché, afin de compléter le revenu familial, et de mener désormais, comme leurs mères, travail rémunéré et travail domestique en parallèle, avec une compensation financière encore moindre. Ainsi, l'exploitation du travail domestique et du travail des enfants semble-t-elle inhérente à un système dont les instances politiques mondiales (FMI, Banque Mondiale), par le biais des Plans d'Ajustement Structurel notamment, visent à « rationaliser » la politique économique, en particulier en diminuant les coûts de la production.

Réciproquement, il ressort d'un grand nombre de communications — dont quelques unes n'ont pas évité l'écueil moraliste, regrettant par exemple la démission des parents devant leurs responsabilités — que les intérêts des différentes parties en présence semblent concourir à la perpétuation de cette sinistre réalité. Ceux des enfants d'abord, et plus particulièrement les émigrés des zones rurales, qui voient dans leur prolétarianisation le moyen d'acquiescer tout à la fois numéraire et indépendance ; ceux des parents, qui, devant une faillite du système scolaire unanimement remarquée, sont naturellement enclins à valoriser au plus tôt la puissance de travail de leur progéniture ; ceux des employeurs, bien sûr, qui s'entendent pour admettre qu'un enfant, à travail et compétence égaux, se paye moins qu'un adulte ; ceux des gouvernements, qui assurent trop souvent la complicité parfois active de leurs administrations, et celle d'une réglementation dont les ambiguïtés ont été fort bien analysées par certains ; ceux enfin des

nations du premier monde, qui mettent en concurrence les États du tiers monde pour obtenir des approvisionnements à moindre coût, et les obligent ainsi à abaisser toujours plus le prix du travail.

Précisément, cette complicité *de facto*, qui fait converger les logiques de la nécessité et du profit, représente l'originalité du phénomène en même temps qu'elle indique les limites d'un combat pour son éradication. Sa réalité, dont le colloque a donné de nombreux exemples, a beau cacher un leurre (combien d'enfants ne reviennent jamais de la mine et combien d'autres, subitement plongés dans l'univers de la rue, sombrent dans une délinquance sans retour?), elle agit doublement dans le sens d'une consolidation : d'abord en faisant considérer la mise au travail des enfants comme une chose naturelle, ensuite en insérant ces derniers au sein de filières contraignantes qui sont aussi des systèmes de pouvoir calqués sur une autorité familiale devenue défaillante. Plusieurs interventions ont remarqué que la déstructuration du tissu domestique traditionnel, résultat entre autres choses de la mise au travail précoce, agit à son tour comme un levier du développement sans bornes de celui-ci. Au sein des chaînes d'exploitation ainsi constituées, c'est encore bien souvent la référence à une autorité de type paternel qui garantit la soumission.

Dans certains cas (comme celui des jeunes paysannes placées comme domestiques en ville ou, plus communément, dans les « contrats » d'apprentissage, qui reposent sur la fiction de l'échange d'un service rendu par le « maître » — la formation — contre la disponibilité laborieuse et la soumission sans limites de l'enfant⁸), cette autorité est déléguée auprès de l'employeur, qui adopte la figure du *pater* sévère mais juste. Dans d'autres cas (celui du travail dans les plantations ou de nombreuses activités indépendantes), c'est l'ensemble de l'unité familiale qui se mobilise, avec ses hiérarchies internes, pour faire face aux exigences du donneur d'ouvrage, calculées de sorte à rendre inévitable la participation de tous. Dans d'autres cas encore, les enfants s'émancipent pour tomber dans des réseaux d'embauche où le lien personnalisé avec leurs nouveaux aînés et maîtres tient lieu de rapport contractuel. Et enfin, la métaphore paternelle accompagne parfois la mise en place de mécanismes particulièrement pervers où, à la suite d'une obligation contractée par ses

géniteurs, c'est l'enfant lui-même, et non plus seulement son travail, qui devient un enjeu : c'est le cas notamment de la « servitude pour dettes », forme de mise au travail conçue pour être irréversible puisque, étant à la charge de son employeur, la victime de cette transaction empêche par sa seule présence que la dette soit jamais éteinte.⁹

Cette dette, fictive en fait mais pourtant bien active dans l'imaginaire des protagonistes, n'est pas sans faire pendant, ainsi qu'on l'a remarqué au cours des débats, à la fameuse « dette » qui sert de motif aux agences financières internationales pour maintenir un flux positif de transferts vers les pays riches, sans cesse plus gourmands en produits à bon marché. Là aussi, la dette devient rapidement fictive et chaque État endetté du Sud est contraint de mettre au travail à tout prix, c'est-à-dire au prix le plus bas, certains de ses enfants.

Toutes ces situations ont été minutieusement exposées et débattues au cours du colloque, et le fait que la majorité des intervenants soient issus du tiers monde a certainement contribué à ce que la question ait été placée dans un contexte macro-économique et politique mondial; où les lois du néo-libéralisme agissent dans le sens d'une déréglementation et d'une diminution du prix du travail, lesquelles rendent inéluctable la prolétarianisation d'un nombre grandissant d'enfants. C'est sans doute ainsi que peut s'interpréter la faible efficacité — sauf peut-être dans le domaine symbolique — des conventions internationales comme des juridictions locales qui ont mille fois promis la disparition prochaine de ce fléau. Plusieurs intervenants ont noté les dangers de politiques répressives dans ce domaine, tant il est vrai, d'une part, que la lutte contre le travail des enfants se transforme aisément en lutte contre les enfants travailleurs et, d'autre part, que ce type de combat peut mettre les populations concernées, faute de solutions de rechange plus satisfaisantes, dans la position absurde de troquer la prolétarianisation de leurs membres les plus jeunes contre une paupérisation accrue de tous.

Ce scepticisme ne veut nullement dire que le colloque ait manifesté quelque complaisance à l'égard du phénomène, dont l'étendue traduit avant tout de graves désordres politico-économiques à l'échelle planétaire : on notera en particulier pour conclure, et c'est un fait assez nouveau pour être signalé, que la majorité des communications a clairement pris à contre-pied la

doctrine voulant faire du «secteur informel» une solution miracle à la crise des pays du tiers monde, lui opposant qu'il y a avant tout dans cette explosion des activités non contrôlées une formidable expansion de l'exploitation et de la domination des enfants.

Le colloque a bien montré que la problématique du travail des enfants permettait de poser, sous un éclairage que l'on peut croire heuristique, les questions les plus centrales des transformations sociales à l'œuvre, en cette fin du XX^e siècle. Puisse-t-il avoir donné à de nouveaux chercheurs l'envie de définir sur cette approche des programmes nouveaux, et d'investir plus largement un champ dont nous sommes loin d'avoir exposé ici toutes les perspectives !

**SPECIAL ISSUE
NUMÉRO THÉMATIQUE**

CHILD LABOUR

LE TRAVAIL DES ENFANTS

**TRAVAIL, Capital et Société
LABOUR, Capital and Society**

**Vol. 27 N° 2 November/Novembre 1994
CENTRE FOR DEVELOPING-AREA STUDIES
McGill University, Montreal, Quebec, Canada**

COMMENTARIES/COMMENTAIRES

- La mise au travail : une problématique à investir
ALAIN MORICE ET BERNARD SCHLEMMER..... 286
- Des inactifs qui ne chôment pas: une réflexion
sur le travail des enfants en milieu urbain au Mali
RICHARD MARCOUX 296

BIBLIOGRAPHY/BIBLIOGRAPHIE

- Introduction
ROSALIND BOYD..... 323
- Book Notes/Aperçus**
- PETER LEE-WRIGHT *Child Slaves* 327
- JO BOYDEN WITH PAT HOLDEN *Children of the Cities* 328
- INTERNATIONAL LABOUR OFFICE *Combating Child Labour*..... 329
- WILLIAM E. MEYERS *Protecting Working Children* 330
- JUDITH ENNEW & BRIAN MILNE
The Next Generation: Lives of Third World Children 331
- PAMELA REYNOLDS
Dance Civet Cat: Child Labour in the Zambezi Valley..... 332
- MYRON WEINER *The Child and State in India*..... 333
- OLGA NIEUWENHUYS *Children's Lifeworlds* 334
- MICHEL LAVALETTE
Child Employment in the Capitalist Labour Market 335
- Selected Bibliography/Bibliographie sélective
1985-1994**..... 337

Editor's Note

For several years, the Editorial Committee of *Labour, Capital and Society* has been discussing the need for a special issue on child labour. Following the international conference "The Exploited Child: Work and Proletarianization" that was held in Paris at the end of November 1994 (see the *Commentary* by Alain Morice and Bernard Schlemmer), the special issue has become a reality. I am grateful to the conference organizers, in particular to Bernard Schlemmer of ORSTOM who has been helpful and encouraging at every stage, for allowing a selection of six papers presented at the Paris conference to be revised and produced in this issue.

I would also like to thank Marie-Claire Leman and Suzanne Dansereau for the assistance they provided for the bibliographical section. Comments from our readers are always appreciated. I would also be interested in continuing to publish other studies on the issue of child labour in subsequent issues, if you have an article or commentary to send us.

Rosalind Boyd
Editor

We acknowledge with gratitude the financial contribution made by the International Labour Office (ILO) through its International Programme on the Elimination of Child Labour to this special thematic issue.

LABOUR, Capital and Society
TRAVAIL, capital et société

Volume 27 Number/numéro 2 November/novembre 1994

SOMMAIRE/CONTENTS

Editor's Note/Note de la rédactrice en chef ROSALIND BOYD	151
Introduction: Child Labour within the Globalizing Economy/Le Travail des enfants dans l'économie en voie de mondialisation ROSALIND BOYD	153
Grandir à Nima (Ghana): Dérégulation domestique et mise au travail des enfants MARTIN VERLET	162
Child Labour and the Export Sector: A Case Study of the Indian Carpet Industry MOHINI GULRAJANI	192
De l'enfant richesse à l'enfant fardeau: L'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social BODO RAVOLOLOMANGA ET BERNARD SCHLEMMER	216
The Socio-economic Impact of Child Labour in Cameroon ALOYSIUS AJAB AMIN	234
Le travail des enfants dans les mines de charbon en Colombie BEATRIZ CÉSPEDES SASTRE ET MARÍA ISABEL ZARAMA V.	250
Child Labour in the Philippines: Exploitation in the Process of Globalization of the Economy NELIA SANCHO-LIAO	270